



Laon, le 5 février 2020

Suites de l'incendie sur le site « Haras d'Estrée »

L'incendie qui a débuté dans la nuit du 23 au 24 janvier 2020 sur le site de la société « Haras d'Estrée » implantée sur les communes de Chauny et Sinceny, est désormais éteint. Depuis le 4 février 2020 midi, il n'y a plus de fumées sur le site.

La société Haras d'Estrées est spécialisée dans la récupération de déchets verts et la production de compost. Le feu était survenu au milieu d'un stockage compact de déchets verts issus de déchetteries.

Outre les moyens mis en œuvre par l'exploitant, des sapeurs-pompiers de l'Aisne ont été engagés de jour comme de nuit sur le site depuis le début de l'évènement et ont contribué à la maîtrise et à l'extinction de l'incendie. Le Préfet de l'Aisne tient à saluer leur action exemplaire.

Le dispositif mis en place par les sapeurs-pompiers a été levé ce 5 février en fin de journée. Afin de maintenir une surveillance du site, un cycle de ronde est toutefois maintenu.

Les services de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement des Hauts-de-France (DREAL) proposeront très rapidement au Préfet de l'Aisne, Ziad Khoury, des mesures s'appliquant à la société « Haras d'Estrée » dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), régime dont relève la société.

Il est envisagé la signature imminente d'un arrêté portant suspension de l'activité ainsi qu'un arrêté de mise en demeure de l'exploitant afin de remettre son site en état sous un mois.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02 – Instagram : @prefet02